

4.4 DDPS

4.4.1 Rôle de la Pharmacie de l'armée dans l'acquisition de matériel de protection

Dans le cadre de l'inspection qu'elle a menée concernant la lutte contre la pandémie de COVID-19, la CdG-N s'est penchée sur l'acquisition de matériel de protection par la Pharmacie de l'armée et sur le rôle et les tâches de cette dernière pendant la pandémie. Après de premières clarifications en 2020, elle a décidé de concentrer son attention sur l'acquisition de masques de protection pendant la première phase de la pandémie (janvier-juin 2020)²³⁵. Elle a alors examiné l'attribution du mandat d'acquisition à la Pharmacie de l'armée, le déroulement concret du processus d'acquisition et le contrôle de la qualité des masques. Il ne s'agissait pas de savoir si les prix payés par la Pharmacie de l'armée pour certains masques étaient conformes au marché. La CdG-N ne peut pas clarifier cette question, qui fait en outre l'objet de plusieurs procédures judiciaires.

La CdG-N devrait livrer ses conclusions dans un rapport au premier trimestre 2022.

4.4.2 Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population

Dans le cadre de l'inspection des CdG relative à la gestion de la pandémie, la CdG-N a décidé de s'intéresser aussi à l'EMFP. À cet égard, elle a examiné le rôle et les tâches de l'EMFP pendant la première phase de la pandémie de COVID-19 et s'est demandé si celui-ci avait été institué selon les règles en vigueur. Il s'agissait également de savoir dans quelle mesure l'EMFP avait coopéré avec les autres organes de crise, notamment la task force de l'OFSP et l'EMCC.

Comme l'organisation de crise au sein du DFI et de l'OFSP ainsi que le rôle et les tâches de l'EMCC ont également été étudiés par des sous-commissions de la CdG-E, les CdG ont décidé, à l'automne 2021, de rédiger un rapport commun. Ce rapport, qui devrait paraître au printemps 2022, renseignera sur le rôle et les attributions de ces trois organes de crise (taskforce de l'OFSP, EMCC et EMFP) et sur la coordination de leurs actions.

²³⁵ Rapport annuel 2020 des Commissions de gestion et de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales du 26.1.2021 (FF 2021 570, ch. 4.6.1)